

**MAIRIE DE PRESLES****DELIBERATION N°039-2026**
SEANCE DU : 11 mai 2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES**CONVOCATION**

Date : 4 mai 2026

Affichée le : 04 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 23

Pouvoirs : 1

Absents : 4

Etaient	Patrick RAOULT	Thomas PROUST	Fabien VOLLE	Thierry CHAUMERLIAC
présents :	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Michel WATIER	Franck MARCHAL
	Catherine DEVILARD	Serge GHILLEBAERT	J.M. HENNEBERT	David GRANDINETTI
	Daïkha BRICOUT	Anne-Laure BONCORI	Anissa BENDHIAF	Edouard DEGREMONT
	Hervé SOUPRAYEN	Audrey SABOURIN	Ambre OLLIVIER	Aude MAZURELLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Céline GALLAND	Eric DEVILARD
	Jean-Michel LECAILLE	Morgane RABISCHUNG		

Absents représentés : Madame Morgane RABISCHUNG pouvoir à Madame Patricia GOASDOUE**Absents non représentés :** Monsieur Serge GHILLEBAERT, Madame Audrey SABOURIN, Monsieur Jean-Michel LECAILLE, Madame Ambre OLLIVIER**Secrétaire de séance :** Monsieur Patrick RAOULT**Affectation du résultat 2025 – M57**

Le compte administratif est un document comptable établi par l'ordonnateur, le maire. Il retrace l'ensemble des mandats de dépenses. L'affectation des résultats de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait **l'objet d'une affectation** par décision de l'assemblée délibérante.

Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de l'exercice N-2.

L'affectation de résultat décidée par l'assemblée délibérante doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit au « D001 » ou excédent au « R001 ») et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Budget principal (commune M57)

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, issu du compte administratif du budget principal (M57).

Vu l'article L 2311-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'affectation des résultats,

Vu la délibération n° 032/2026 du 14 avril 2026 portant affectation du résultat,

Considérant qu'il est nécessaire de rectifier cette affectation du résultat selon le tableau ci-dessous :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	859 904.75 €
B. Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002 du compte administratif</i>	2 259 654.97 €
C. Résultat à affecter <i>(=A.+B. hors restes à réaliser)</i>	3 119 559.72 €

Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement <i>D 001 (si déficit)</i> <i>R 001 (si excédent)</i>	-858 863.64 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	719 461.96 €

F. Besoin de financement (D+E)	139 401.68 €
--------------------------------	--------------

AFFECTATION = C (G+H)	2 994 048.71 €
-----------------------	----------------

1 - Affectation en réserves R1068 en investissement (G.) <i>G. = au minimum couverture du besoin de financement F.</i>	1 540 459.00 €
---	----------------

2 - H. Report en fonctionnement R 002	1 453 589.71 €
---------------------------------------	----------------

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions – 2 contre) :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - ✚ au compte R002 de la section de fonctionnement : 1 453 589.71 €
 - ✚ au compte 1068 de la section d'investissement : 1 540 459,00 €

Pour extrait certifié conforme, le 12 mai 2026

Le Maire,
Céline CAUDRON

